

Strasbourg **snes** **fsu**

N°152 OCTOBRE / DÉCEMBRE 2022



ÉLECTIONS
1^{ER} AU 8
DÉCEMBRE
2022
PROFESSIONNELLES

Je vote FSU!

À vos côtés,
pour gagner.

Voter est important pour la défense de nos métiers et pour vous-même, pour appuyer nos revendications. Le résultat sera un signal attentivement regardé. Pour tous les scrutins, nous vous invitons à voter pour la FSU!

STRASBOURG



SOMMAIRE

Edito	P.2	Affectation des stagiaires	P.8/9
Mais qui se soucie de nous ?	P.3/4	Les manuels numériques en berne.....	P.9
Liste CAPA	P.5/6	Auto-évaluation des établissements ...	P.10
Vademecum élections professionnelles	P.7	Compte-rendu du stage CPE.....	P.11
		Budget des collègues.....	P.12

ÉDITO

Séverine CHARRET
Arnaud SIGRIST

24/10/2022



L'école contre L'ÉGALITÉ ?

Alors que le ministre Pap Ndiaye a fait de l'égalité un des principes de son action, au travers de la mixité scolaire et de la lutte contre les stéréotypes de genre, il hérite de son prédécesseur une école plus inégalitaire que jamais. Et les réformes préparées par son cabinet ne pourront que dégrader encore la situation.

Côté bilan, la réforme des lycées, imposée par JM Blanquer, a ainsi conduit à l'effondrement de la part des filles dans les spécialités scientifiques, mathématiques en tête, ainsi que le pointait une note du Collectif Maths&Sciences publiée le 04 octobre. Et pourtant le ministère persiste à défendre cette réforme, comme il persiste à maintenir les épreuves terminales de spécialités au mois de mars, contre l'avis de la majorité des organisations syndicales et des associations disciplinaires. Et ce ne sont pas les annonces tardives des soi-disant aménagements de programmes - quand ils existent - qui permettront aux enseignants et aux élèves de préparer sereinement les épreuves.

Côté projet, la réforme annoncée du lycée professionnel n'est rien de moins qu'une démolition de la voie professionnelle sous statut scolaire. L'augmentation du temps de stage, la possibilité de décider localement des horaires disciplinaires des enseignements généraux sont une remise en cause de l'égalité entre tous les jeunes, pourtant fondement de l'école républicaine et un renoncement sans précédent à la dimension éducative et émancipatrice de la formation professionnelle. Loin d'une formation ambitieuse et équilibrée entre savoirs généraux et professionnels préparant l'insertion dans le monde du travail ou la poursuite d'étude et l'accès à la citoyenneté, cette réforme acterait le fait que la voie professionnelle ne doit répondre qu'aux exigences économiques locales, au détriment de nombreux jeunes, en particulier ceux issus des classes sociales défavorisées. Le SNES et la FSU étaient présents, aux côtés des collègues, le 18 octobre devant le Rectorat de Strasbourg pour faire échec à ce projet et sont déterminés à ne rien céder.

Quant au collège, le ministre a déjà annoncé qu'il comptait s'attaquer à « l'homme malade du système ». Si son projet n'est pas encore connu, les évolutions actuelles dessinent un collège toujours plus éclaté. La promotion de l'autonomie des établissements, de la contractualisation, de la concurrence mais aussi le contrôle accru des pratiques pédagogiques à travers le développement des évaluations nationales, la mise en œuvre du Plan mathématiques ou le dispositif devoirs faits n'augurent rien de bon. Pour le SNES-FSU, si le collège va mal, c'est d'abord parce qu'il a été le parent pauvre du système scolaire, qu'il a subi de plein fouet les suppressions de postes, la hausse des effectifs des classes, qu'il a dû mettre en œuvre une école inclusive sans moyens supplémentaires. Le SNES-FSU a engagé une réflexion sur le collège en prévision d'un colloque qui sera organisé au mois de mars 2023. Deux réunions préparatoires ont déjà permis d'échanger sur l'organisation du collège et l'évaluation. Les prochaines auront pour sujets l'inclusion et la mixité scolaire, les contenus enseignés et le travail personnel des élèves. Ces réunions en visio sont ouvertes à tous les adhérents¹.



18 octobre : Rassemblement devant le rectorat pour dénoncer les dangers du projet de réforme de la filière professionnelle

Les élections professionnelles qui auront lieu du 1^{er} au 8 décembre ne détermineront pas seulement vos représentants dans les différentes instances mais aussi la représentativité de chaque syndicat. Pour défendre l'amélioration de nos conditions de travail, la revalorisation de nos salaires, la reconnaissance de nos métiers et un projet pour une école plus égalitaire et émancipatrice, nous comptons sur vos voix.

¹. Inscription sur votre espace adhérent (<https://adherent.snes.edu/Login/index.php>). Rubrique « Mes stages SNES-FSU » > colloques et journées de réflexion disciplinaire proposés par le SNES-FSU national.



Mais qui se soucie DE NOUS ?

La loi Dussopt de l'été 2019 a mis fin brutalement au regard que portaient les élus des personnels sur les opérations de mouvement et de promotion. Il s'agit là d'un des nombreux méfaits du premier mandat d'Emmanuel Macron, dont nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences.

Toutes ces opérations sont certes soumises à des Lignes Directrices de Gestion mais plus personne ne peut en garantir la transparence et l'équité. Les collègues sont donc livrés à une administration qui applique ses procédures mais se montre largement aveugle.

Certes, le rectorat convie chaque année courant octobre la FSU et les autres organisations représentées au niveau académique à une réunion de bilan... Mais les éléments d'analyse présentés par l'administration demeurent trop généraux ou lacunaires pour en tirer quelque chose de réellement utile pour les collègues et surtout déboucher sur des évolutions du barème susceptibles d'améliorer la situation de tous. Nous ne nous lassons pas d'interpeller le rectorat chaque année à ce sujet, mais ce dernier se prête difficilement à ce qu'il ressent certainement comme une figure imposée. On ne peut tout de même pas s'empêcher de se demander si les compétences d'analyses ne viennent tout simplement pas à manquer ...

MOUVEMENT

Quels maigres enseignements pouvons-nous néanmoins tirer des éléments de bilan présentés concernant le mouvement ? Il faut pour ce faire s'astreindre à un décryptage de ces derniers.

Tout d'abord, les collègues titulaires d'un poste dans l'académie (appelés participants volontaires) continuent d'être demandeurs de mutation, leur part parmi l'ensemble des participants au mouvement ne cesse même d'augmenter. C'est certainement le signe d'un besoin croissant d'améliorer une situation professionnelle insatisfaisante. En revanche, il est impossible d'analyser plus avant et notamment d'établir parmi ces demandeurs la proportion de TZR. Une donnée qui présente sans doute peu d'intérêt pour le rectorat ... Il ne s'interroge pas davantage sur le sort d'autres collègues, Agrégés ou exerçant en Education Prioritaire par exemple, bénéficiant de bonifications spécifiques.

Le nombre de « participants obligatoires » (collègues entrants dans l'académie, dont un certain nombre de stagiaires, collègues en réintégration ou mesure de carte scolaire) est en diminution constante : un peu moins de 10 % chez les Certifiés/Agrégés mais dans d'autres corps (notamment PSY-EN) on constate un véritable effondrement : le mouvement porte désormais la marque de la crise de recrutement d'enseignants.

Un des éléments clés d'appréciation de la qualité du mouvement est le taux de satisfaction des demandeurs. Du côté des « participants volontaires » ce taux de satisfaction est en recul inquiétant. Alors qu'il affleurait les 30% en 2019, dernier mouvement encore contrôlé par les élus des personnels, il atteint péniblement les 22% chez les Certifiés/Agrégés. Pour les autres corps représentés par le SNES l'évolution est moins significative.

Une part écrasante des « participants obligatoires » se voit affectée en Zone de Remplacement : c'est le lot de 85% de ces collègues avec une augmentation de 20 points depuis 2019 ! Cette évolution est particulièrement alarmante car d'un autre côté les TZR titulaires peinent davantage, malgré des bonifications spécifiques liées à leur situation d'instabilité, à obtenir un poste fixe. Moins de 12% des TZR demandeurs y parviennent dorénavant, alors qu'en 2019 ils étaient tout de même 15%, proportion déjà très insuffisante. La conclusion s'impose : nous voyons doucement s'installer une « trappe » à TZR qui ne parviendront que très minoritairement à se stabiliser. Lors des échanges avec le rectorat, ce dernier semblait ne pas avoir conscience de la nécessité de donner à ces collègues, comme aux autres, une perspective d'évolution positive. Serons-nous demain tous TZR ? Concernant les CPE, où l'offre de postes devait permettre d'affecter tous les collègues entrants dans l'académie, on constate que le mouvement crée 8 TZR. Il s'agit là d'une évolution totalement inédite dans un corps où il tombe sous le sens que chaque établissement a besoin d'un CPE à demeure. Difficile de ne pas croire qu'il s'agisse là d'un choix volontaire de l'administration. Un avant-goût du « tous TZR » ? Les « participants obligatoires » doivent impérativement recevoir une affectation et peuvent être concernés

par la procédure d'affectation en « extension » de leurs vœux, concrètement en dehors de leurs vœux en fonction des postes restant à pourvoir. Il s'agit là d'un sort peu enviable, mais la proportion de collègues affectés selon cette procédure renseigne également sur la qualité d'un mouvement. Et de ce point de vue, 2022 est catastrophique. Chez les Certifiés/Agrégés, participants numériquement les plus nombreux, l'« extension » concerne 36% des « participants obligatoires » là où il y a quelques années on en était encore à 20% déjà très insatisfaisants. Aucun élément ne permet de savoir si ces collègues arrivent sur un poste fixe non demandé ou en Zone de Remplacement. Il est vrai que cette évolution semble peu émouvoir le rectorat. Pourtant ce mouvement 2022 témoigne d'une dégradation inédite des conditions d'entrée dans l'académie.

Il y a dans le bilan du rectorat une tâche aveugle. On ne fait pas de bon mouvement sans postes mis au mouvement, sachant qu'un poste disponible peut générer plusieurs mutations en cascade. C'est aussi là un élément d'appréciation capital de la qualité d'un mouvement. Mais la situation des postes n'est l'objet d'aucune réflexion de la part de l'administration. Faute d'éléments nous pouvons simplement faire remarquer que l'offre initiale de postes hors mouvement spécifique a diminué de 27% depuis 2019. S'il est une autre catastrophe dont on comprend trop bien que le rectorat veuille la passer sous silence, c'est aussi celle-là !

PROMOTIONS

Les éléments transmis par le rectorat permettent de constater que les contingents ont été utilisés et que la proportion par genre a été plutôt correctement respectée. Mais là aussi, il est impossible d'aller



vraiment au-delà dans la réflexion. Il existe pour les promotions une tâche aveugle que le rectorat se refuse à prendre en compte. Les promotions à la liste d'aptitude des Agrégés font apparaître un déséquilibre très important entre disciplines là où les consignes ministérielles appellent à respecter certains équilibres de proportions. On peut penser que ces déséquilibres existent également pour les autres types de promotion : avancement accéléré, hors-classe, classe exceptionnelle. Il est clair que ces déséquilibres résultent du rôle prépondérant des inspections dans l'évaluation des collègues promouvables. Et si certaines sont plutôt favorables aux collègues, d'autres sont volontiers restrictives. Selon que vous enseignerez l'Eco-Gestion ou les Sciences de l'Ingénieur et l'Allemand, vos chances de promotion ne seront sans doute pas les mêmes. Comme les élus des personnels ne peuvent intervenir, ce serait ici à l'autorité rectorale d'y mettre quelque ordre. Mais vous aurez compris qu'elle s'y refuse ...

Mais qui se soucie de nous ? En tous cas pas eux.

Marc BOLZER

Mutations inter

Le SNES-FSU vous accompagne

Saisie des vœux sur SIAM:
du mercredi 16 novembre
au mercredi 7 décembre 2022

Contactez le SNES-FSU



On vote
FSU!



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE
DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES, PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, PROFESSEURS CERTIFIÉS, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE, PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS, CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

AVEC LA FSU POUR LE SECOND DEGRÉ

Liste présentée par la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

19 titulaires – 19 suppléants (23 femmes – 15 hommes)

- | | |
|---|---|
| <p>1 - M. Marc BOLZER
Professeur certifié
<i>Collège Georges Martelot – Orbey (68)</i></p> | <p>2 - Mme Claudia BOISSERIE
Professeure agrégée
<i>Lycée Marie Curie – Strasbourg (67)</i></p> |
| <p>3 - Mme Joëlle HALDRIC
Professeure d'EPS
<i>Lycée Camille Schneider – Molsheim (67)</i></p> | <p>4 - Mme Amélie HERNANDO MULLER
Professeure agrégée
<i>Collège Les Sept Arpents – Souffelweyersheim (67)</i></p> |
| <p>5 - M. Benjamin Adrien CHEVALIER
Professeur agrégé
<i>Université – Strasbourg (67)</i></p> | <p>6 - M. Paul Etienne ATGER
Professeur agrégé
<i>Lycée Henry Meck – Molsheim (67)</i></p> |
| <p>7 - M. Eric GAREL
Professeur certifié
<i>Lycée Jean Monnet – Strasbourg (67)</i></p> | <p>8 - Mme Lydie ROBIN
Conseillère principale d'éducation
<i>Collège Lezay Marnésia – Strasbourg (67)</i></p> |
| <p>9 - M. Benjamin MAILLOT
Professeur d'EPS
<i>Collège François Villon – Mulhouse (68)</i></p> | <p>10 - Mme Aurélie MEYER
Professeure certifiée
<i>Collège Kennedy – Mulhouse (68)</i></p> |
| <p>11 - Mme Sophie MILLERAND DAVID
Professeure certifiée
<i>Collège Alice Mosnier – Fortschwihr (68)</i></p> | <p>12 - Mme Séverine CHARRET
Professeure certifiée
<i>Collège Lezay Marnésia – Strasbourg (67)</i></p> |
| <p>13 - Mme Ludmilla FERME
Professeure certifiée
<i>Collège Martin Schongauer – Ostwald (67)</i></p> | <p>14 - M. Thomas SAETTLER
Professeur certifié
<i>Collège Hans Arp – Strasbourg (67)</i></p> |
| <p>15 - Mme Julie MEYER
Professeure d'EPS
<i>Collège Haute-Bruche – Schirmeck (67)</i></p> | <p>16 - Mme Fanny JOUANJAN
Psychologue de l'Éducation nationale
<i>CIO Schiltigheim – Schiltigheim (67)</i></p> |

Page 1/2 - suite de la liste →





ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

17 - M. Olivier VALZER

Professeur de lycée professionnel
LP Aristide Briand – Schiltigheim (67)

19 - M. Sébastien CHANE-LAP

Professeur agrégé
Collège François Villon – Mulhouse (68)

21 - Mme Céline VIX

Professeure certifiée
Collège Maréchal de Mac Mahon – Woerth (67)

23 - M. Dimitri MILLET

Conseiller principal d'éducation
Lycée Lavoisier – Mulhouse (68)

25 - Mme Sandrine LEGENDRE

Professeure certifiée
Collège de la Largue – Seppois Le Bas (68)

27 - Mme Bénédicte HERRGOTT

Professeure certifiée
Lycée Georges Imbert – Sarre Union (67)

29 - Mme Christine DAVID

Professeure agrégée
Lycée Adrien Zeller – Bouxwiller (67)

31 - M. Frédéric SCHWINDENHAMMER

Professeur agrégé
Lycée Alexandre Dumas – Strasbourg (67)

33 - Mme Caroline BONNEAU

Professeure certifiée
Lycée Lazare de Schwendi – Ingersheim (68)

35 - Mme Delphine AUGER

Professeure de lycée professionnel
Lycée FD Roosevelt – Mulhouse (68)

37 - M. Christophe ANSEL

Professeur d'EPS
Collège Mathias Grunewald – Guebwiller (68)

18 - M. Yvan GERUN

Professeur certifié
Lycée Blaise Pascal – Colmar (68)

20 - Mme Meryem IULIANI

Professeure certifiée
Collège Jean Mentel – Sélestat (67)

22 - Mme Mélanie MEUNIER

Professeure certifiée
Université – Strasbourg (67)

24 - M. Fawzi MENINA

Professeur agrégé
Lycée Couffignal – Strasbourg (67)

26 - Mme Tania HAVET

Professeure d'EPS
Collège Georges Holderith – Lauterbourg (67)

28 - Mme Marie BECKRICH

Psychologue de l'Éducation nationale
École élémentaire C. Perrault - L. Cazeaux – Soufflenheim (67)

30 - Mme Catherine MULLER

Psychologue de l'Éducation nationale
CIO Mulhouse – Mulhouse (68)

32 - M. Guillaume CAMMAS

Professeur certifié
Lycée Lavoisier – Mulhouse (68)

34 - M. Nicolas SPRINGER

Professeur certifié
Lycée Marguerite Yourcenar – Erstein (67)

36 - Mme Odile SCHREIBER

Professeure certifiée
Collège des Trois Pays – Hegenheim (68)

38 - Mme Irina GASSER

Professeure certifiée
Collège Herrade de Landsberg – Rosheim (67)

VADEMECUM

Vote pour les élections professionnelles



CALENDRIER

Du 13 au 24 octobre	<p>J'archive le message, arrivé sur mon adresse @ac-strasbourg.fr qui contient le lien me permettant de créer mon Espace Electeur. Je contacte le SNES en cas de problème, ou si je ne le trouve plus!</p> <p>Je crée mon Espace Electeur et définis son mot de passe et sa question-défi en cas de perte du mot de passe.</p> <p>Je vérifie dans mon établissement ou sur le Portail Elections Professionnelles <u>que je figure sur la liste électorale</u> pour les scrutins auxquels je dois participer</p>
Du 7 novembre au 17 novembre	<p>Je récupère dans mon établissement, ou je reçois à domicile (si je suis en congé divers), <u>ma notice de vote comportant mon code unique de vote</u>, et je la conserve en lieu sûr.</p> <p>Si je suis TZR ou contractuel·le, je pourrai obtenir ce Code depuis mon Espace Electeur</p>
Du 1er décembre au 8 décembre (17h)	<p>Je vote FSU à tous les scrutins auxquels je suis inscrit·e.</p>

QUI VOTE, A QUOI?

	CSA Ministériel	CSA Académique	CAPN	CAPA	CCP
Titulaires : Certifiés, Agrégés, CPE, PsyEN, Chaires Sup					
Stagiaires					
Enseignants, CPE, PSY-EN Non-Titulaires					
AESH, AED					

MON ESPACE ÉLECTEUR

► Création : en cliquant sur le lien contenu dans le mail « Élections professionnelles » reçu le 13/10/22 sur ma boîte mail académique. Si vous ne l'avez pas reçu, rendez-vous directement sur : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>.

► **Mémo pour les accès ultérieurs : Remplissez ce formulaire en complétant les 3 zones libres.**

Votre identifiant (adresse académique) :	
Le mot de passe choisi (12 caractères ou plus)	
La réponse choisie à la question-défi :	



Affectation des stagiaires à la rentrée : UNE CATASTROPHE, PRÉVISIBLE ?

La rentrée 2022 a été celle de la mise en place de la réforme Blanquer des concours et de l'entrée dans le métier, dénoncée et combattue par le SNES et la FSU. Pour rappel, les lauréats du concours titulaires d'un master MEEF sont désormais affectés à temps plein, le mi-temps, et la formation à l'INSPÉ, étant réservés aux lauréats titulaires d'un autre master.

AFFECTATION DES STAGIAIRES : LE RECTORAT DÉPASSÉ

Après avoir été affectés dans une académie, au barème, fin juin-début juillet, les lauréats de concours ont ensuite dû formuler des vœux dans l'académie. A Strasbourg, la plateforme SAVA était ainsi ouverte du lundi 11 juillet 9h au mercredi 13 juillet 12h. Le Rectorat y avait publié une liste, présentée comme indicative, de 315 supports, répartis entre 148 temps pleins et 167 mi-temps.

Or, fin août, seuls 275 stagiaires ont réellement été affectés dans notre académie, soit un écart de 12,7% avec le nombre de stagiaires attendus. Les écarts sont particulièrement marqués dans certaines disciplines : allemand (21 stagiaires affectés contre 28 prévus), anglais (20 affectés contre 31 prévus), SES (6 affectés contre 9 prévus), mathématiques (18 affectés contre 30 prévus),

sciences physiques (7 affectés contre 12 prévus). Où l'on retrouve les disciplines pour lesquelles des places au CAPES étaient restées vacantes.

Par ailleurs, alors que 148 stagiaires à temps plein étaient attendus, ce sont 157 stagiaires à temps plein qui ont été affectés, les temps pleins représentant 57% du total des stagiaires alors qu'ils étaient jusqu'à présent minoritaires. Ce pourcentage est même beaucoup plus élevé dans certaines disciplines : EPS (plus de 92% de stagiaires à temps plein), CPE (plus de 70%), SVT (près de 70%), SES (plus de 66%), HG (63%) alors qu'il est très faible dans d'autres : maths et allemand (environ 38%), sciences physiques (un peu plus de 28%).

Ces changements au cœur de l'été ont eu des conséquences pour les lauréats de concours dont les résultats d'affectation d'abord annoncés le 22 juillet ont été repoussés au 25 juillet, soit le jour même de la fermeture estivale du Rectorat. Avec l'impossibilité pour eux d'avoir un interlocuteur en cas de questions ou difficultés. Par ailleurs, les supports prévus ne correspondant plus aux stagiaires affectés (nombre et répartition temps plein / mi-temps), 26,9% des stagiaires ont été affectés en dehors des supports affichés en juillet, en particulier dans certaines disciplines (CPE, lettres classiques et modernes,

allemand, HG, EPS). Pour les collègues titulaires, cela signifie aussi que le Rectorat, en l'absence d'informations claires du ministère, a bloqué des postes qui auraient pu être mis au mouvement. Et pour de nombreux TZR, leur affectation a été faite tout en bout de chaîne, sur des supports restés vacants, à quelques jours de la rentrée.

DES CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER TRÈS DÉGRADÉES

Les conditions dans lesquelles les fonctionnaires stagiaires ont été affectés mais aussi celles de leur prise de fonction expliquent certainement le nombre élevé de collègues n'ayant pas pris leur poste à la rentrée (8¹ lauréats, en lettres, allemand, SI, maths et génie civil) ou ayant démissionné depuis le 1^{er} septembre (6¹ en lettres, anglais et NSI).

Pour les fonctionnaires stagiaires à temps plein, l'académie de Strasbourg a certes fait le choix de la fourchette basse pour le nombre de jours de formation (soit 10) mais a également demandé aux établissements que ces collègues soient libérés le mercredi pour participer aux formations. Concrètement, ces collègues qui entrent dans le métier, après une année éprouvante de préparation au concours et obtention du Master 2, doivent cumuler temps plein et formation. Et pour certaines disciplines (SVT par exemple), ces formations étant organisées sur des demi-journées, s'ajoute une multiplication des trajets coûteux en temps et en argent, plus encore avec la hausse des prix de l'énergie. Pas étonnant que nos collègues soient déjà épuisés et pour certains en difficulté.

Séverine CHARRET

Les manuels numériques EN BERNE

La nouveauté de ce début d'année scolaire aura été la difficulté d'obtenir les manuels numériques. En effet, pour un certain nombre de lycées, ils n'étaient pas accessibles à la reprise de septembre. A la veille de la rentrée une partie des commandes envoyées en juillet n'avait pas encore été validée, le budget alloué ne suffisant pas. Le nombre exact de ces blocages, systématiques au-delà de 15 % de dépassement, n'est pas connu, mais les plus concernés sont les lycées professionnels et polyvalents, pour lesquels les tarifs des manuels numériques ont le plus particulièrement augmenté. Un seul livre dans une discipline technologique ou une discipline peu suivie par les élèves peut ainsi coûter entre 12 et 25 €, contre une moyenne d'environ 8 € pour les disciplines d'enseignement générales, alors que la somme allouée par élève reste inchangée qu'il soit en lycée professionnel, technologique ou général, soit 56 €.

Dans ce contexte, l'inflation « aidant », on comprend très vite, que ce phénomène devrait se reproduire les prochaines années. Si dans quelques établissements, le problème a pu être résolu en recomptant le nombre de manuels nécessaires pour chaque discipline et en les commandant au plus juste, dans les établissements technologiques, polyvalents ou professionnels recompter ne peut suffire, quand on peut noter que l'achat de deux

manuels suffit à éponger le budget alloué pour un élève. Pour ceux-ci, une seule solution, donner à Pierre au détriment de Paul, choisir qui aura, qui n'aura pas ...

Ce problème posé à la Région, ne semble pas encore avoir trouvé réponse pour les années suivantes, on peut en imaginer quelques-unes... augmenter l'enveloppe (ne semble pas d'actualité en ces temps de misère), revenir au manuel papier (trop éloignée des politiques du moment), décider de prendre les manuels les moins onéreux dans chaque discipline (et dans ce cas qu'en est-il de notre liberté pédagogique ?). C'est pourquoi le SNES-FSU académique s'est adressé au président de la Région Grand Est dès le mois de septembre². Et vos élus SNES-FSU continueront à interpeller la région dans toutes les instances où elle est représentée.

Myriam BENEDETTI



¹. Chiffres communiqués par le Rectorat lors du CTA du 19/10/2022.

². <https://strasbourg.snes.edu/Acces-aux-licences-numeriques-Courrier-du-SNES-FSU-et-de-la-FCPE67-au-president.html>



Du 1^{er} au 8 décembre,
FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX
avec les syndicats de la FSU

Une richesse
de la France,
c'est sa Fonction
publique.



**Pourquoi
l'appauvrir ?**

Tout au nom d'induire : 10% du profit du secteur d'achat en 10 ans pour les agents publics !

**L'augmentation des salaires,
c'est prioritaire !**



Et du côté de « l'auto-évaluation », OÙ EN SOMMES-NOUS ?

autoévaluation des établissements attention ... danger !

13 collèges et 2 lycées GT ont répondu à notre 2^{ème} enquête en ligne¹. C'est peu, certes, mais le bilan reste édifiant.

Pour rappel, cette « auto-évaluation » des établissements se déroule en deux temps : une première phase qui est l'auto-évaluation même, et qui se fait en interne, et une seconde, qui est marquée par la visite de 3 évaluateurs externes, qui apportent un regard « neuf, objectif et bienveillant » sur les établissements visités.

Si le rythme quinquennal de ce nouveau dispositif est clairement posé (à la condition qu'une énième réforme ne vienne pas l'annuler), les modalités en revanche semblent bien fluctuantes d'un établissement à l'autre, et souvent laissées à la seule appréciation du chef d'établissement. Encore un dispositif qui donne du poids à notre hiérarchie locale et administrative !

Sur les 15 questionnaires qui nous sont parvenus, 2 collèges ont une procédure en cours, un n'en a jamais entendu parler. Deux établissements ont réagi en amont et n'ont pas accepté « d'office » cette auto-évaluation : l'un en écrivant une motion lue au CA, l'autre en demandant une rencontre avec le DASEN où la démarche et le manque de moyens ont été dénoncés.

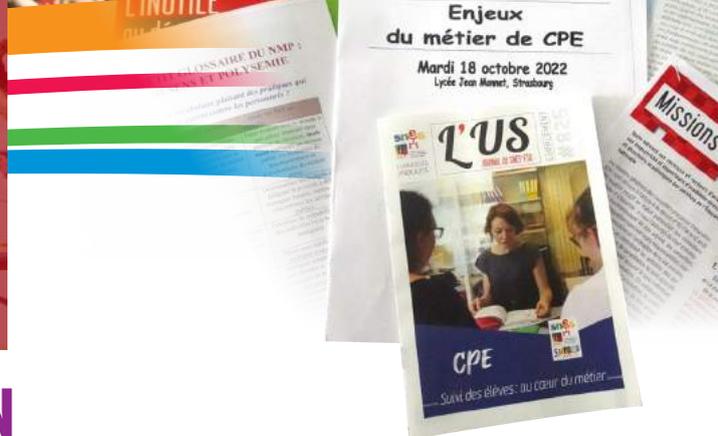
Car c'est là, en réalité, que réside tout l'enjeu de ce nouveau dispositif. Il est bien d'établir un diagnostic sur les points « forts » ou « faibles » d'un établissement, il peut même être intéressant d'avoir un regard extérieur sur des pratiques pédagogiques et sur un mode de fonctionnement, mais le diagnostic est très souvent connu et, depuis longtemps, posé, et c'est encore une fois aux personnels que revient la charge de trouver des solutions, et sans allouer aucun moyen supplémentaire !

D'où la frustration des personnels interrogés. Si deux collèges admettent que la démarche peut s'avérer intéressante par le processus de « mise au point » à un instant T du fonctionnement de l'établissement, l'écrasante majorité estime que cette auto-évaluation n'est qu'une perte de temps, qu'au mieux elle ne présente aucun intérêt, et qu'au pire, elle constitue un moyen supplémentaire de créer des pressions sur nos pratiques pédagogiques, et un risque, à long terme, de classement des établissements.

Sophie MILLERAND

¹. Pour lire le compte-rendu de la 1^{ère} enquête :
https://strasbourg.snes.edu/IMG/pdf/205558_snes_fsu_n147_bdef-compresse-1.pdf, p.3

LE SNES-FSU À L'ÉCOUTE DES CPE



CPE : UN MÉTIER SOUS TENSION (compte-rendu du stage syndical du 18/10/2022)

Quatre ans après un stage consacré à l'histoire et aux enjeux du métier de CPE¹, la section académique du SNES-FSU réunissait à nouveau des collègues CPE pour une journée de réflexion en présence d'Olivier Raluy, CPE et responsable national du SNES-FSU.

Actualité oblige, la matinée s'est ouverte sur des échanges consacrés à la situation des AED : accès au CDI (qui pourrait concerner 10% du corps nationalement dès 2023 et a bénéficié à une cinquantaine d'AED dans notre académie à cette rentrée selon le Rectorat), question plus largement des contrats (durée, non renouvellement), du temps de travail, de l'indemnité pour exercice en éducation prioritaire, des difficultés de recrutement, particulièrement dans les établissements ruraux... Les CPE, qui travaillent au quotidien avec les assistants d'éducation, sont particulièrement attentifs à leur situation et déplorent le peu de considération que leur porte l'institution avec des contrats sur 10 mois, la faiblesse de leur rémunération dont leur exclusion jusqu'à présent de l'indemnité pour exercice en éducation prioritaire², l'impossibilité de concilier temps plein et études. La question des vies scolaires sera d'ailleurs au cœur de la prochaine rencontre nationale sur le métier de CPE qui aura lieu en janvier à Paris.

Olivier Raluy a ensuite présenté l'évolution des postes de CPE qui après avoir connu une baisse sous la présidence de N.Sarkozy ont à nouveau bénéficié de quelques créations sous la présidence Hollande mais insuffisantes pour rattraper les postes supprimés et surtout couvrir les besoins. L'occasion de rappeler le mandat du SNES-FSU d'un CPE pour 250 élèves.

La question des rémunérations a également été abordée. Pour rappel, dans les années 1980, un collègue CPE débutait avec un salaire équivalent à deux fois le SMIC. Aujourd'hui, c'est 1,2 fois le SMIC au point que les collègues qui entrent dans le métier sont éligibles à la prime d'activité. ET alors que dans leurs annonces sur la revalorisation, E.Macron et P.Ndiaye n'évoquent que les enseignants, le SNES-FSU continue de porter la revendication d'une augmentation de la rémunération de tous les personnels, sans contrepartie (le ministère évoquait pour les CPE la possibilité d'épauler l'équipe de direction, d'assurer la coordination des PIAL...) et avec un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

L'après-midi a essentiellement porté sur la question du management, au moment où les CPE sont confrontés à des injonctions à la loyauté par certains chefs d'établissement (avec, par exemple, la question de la liberté de vote au CA pour le CPE membre de droit), qu'il leur est demandé de nombreux bilans dont la finalité n'est pas toujours évidente, que certaines pratiques tendent à les couper des équipes enseignantes, que le cœur de leur métier – le suivi des élèves et la mise en place d'une politique éducative dans l'établissement – est de moins en moins reconnu.... Face à la tentation de l'individualisation, de la dépossession du métier, il est essentiel de réintroduire du collectif.

C'est justement l'objectif d'un stage comme celui-ci que de permettre aux collègues de réfléchir sur leur métier, d'échanger entre pairs et de disposer d'outils d'analyses (textes réglementaires, articles de sociologues, enquêtes, références bibliographiques...).

Séverine CHARRET et Lydie ROBIN



¹. Compte-rendu dans le Strasbourg SNES n°137 (<https://strasbourg.snes.edu/Strasbourg-Snes-no137.html>), p.9

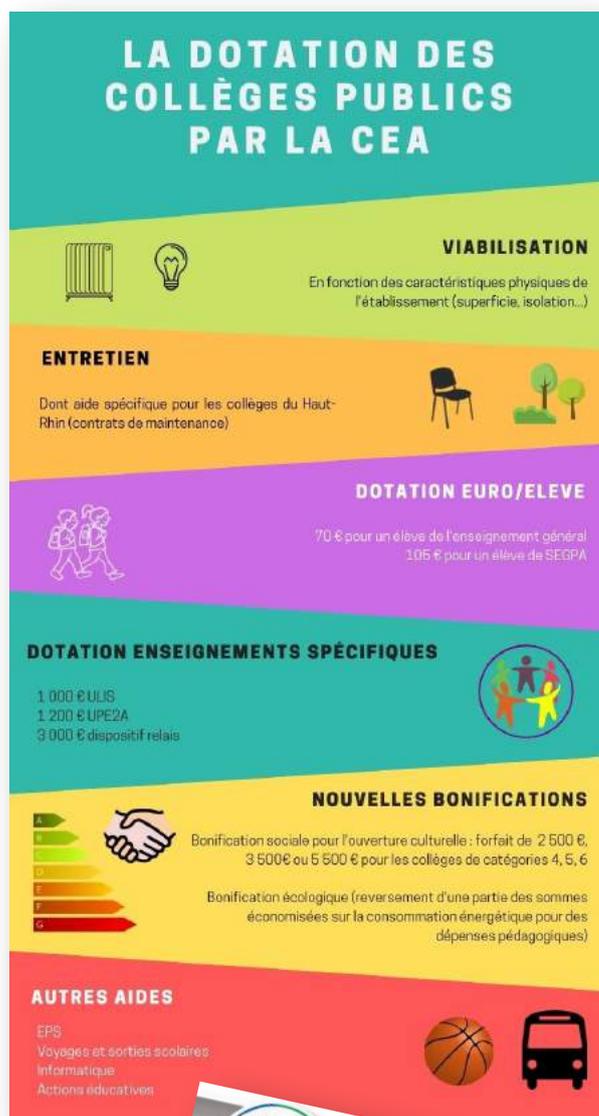
². Le projet de budget 2023 prévoit l'extension de cette indemnité aux AED exerçant en REP et REP+ mais pour un montant inférieur à celle des enseignants et CPE et sans rétroactivité au 01/09, ce qui est inacceptable.

BUDGET DES COLLÈGES : derrière l'harmonisation, la baisse des moyens

Les CDEN (Comités départementaux de l'Éducation Nationale) 67 et 68 étaient réunis les 17 et 20 octobre pour examiner la nouvelle dotation globale de fonctionnement des collèges. En effet, la mise en place de la CeA s'est accompagnée d'une harmonisation des dotations des 147 collèges publics des deux départements alsaciens. Car chaque collectivité avait des règles de fonctionnement propres. Ainsi, le Haut-Rhin a fait le choix d'externaliser une partie des missions relevant de ses compétences (restauration, travaux d'entretien...) alors que dans le Bas-Rhin, ces missions sont prises en charge par les agents du département, notamment dans le cadre d'équipes mobiles.

Par ailleurs, alors que certaines dépenses d'investissement (tables, chaises...) sont supportées par les budgets des collèges dans le 68, ces achats se font dans le cadre de groupements de commandes au niveau du département. Selon les représentants de la CeA, la nouvelle dotation des collèges ne correspondrait donc qu'à une clarification. Sauf que pour certains collèges, principalement ceux du Haut-Rhin, il s'agira bien d'une baisse, dont les dépenses pédagogiques pourraient faire les frais. C'est pourquoi la FSU a voté contre cette nouvelle dotation.

Les représentantes du SNES-FSU en CDEN (Stéphanie Maire, Sophie Millerand, Emmanuelle Haffner, Séverine Charret).



**RESTEZ EN CONTACT
AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :
@SNES_Strasbourg



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>